

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE ARGENTAN
62, Place BONET - BP 339
61014 ALENCON

L'Officier du Ministère Public

à

Références à rappeler :

Monsieur,

En réponse à votre courrier dans lequel vous avez formulé une réclamation consécutivement à l'envoi d'un avis d'amende forfaitaire majorée

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 011302 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°

dressé par

, en date du

, avec le(s) véhicule(s)

immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de
autorisée de

, retenue de

pour une vitesse

Après étude des éléments apportés, j'ai décidé de procéder au classement sans suite de cette amende forfaitaire majorée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à ALENCON, le 01/06/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

